



CODE DE CONDUITE

## Índice

1. Objet	3
2. Principe de due diligence	4
3. Cadre d'application	6
4. Principes de conduite	7
4.1. Respect des normes et des valeurs éthiques	7
4.2. Contrôle interne et prévention de fraude	7
4.3. Éthique dans le marché	11
4.4. Engagement envers les personnes	13
4.5. Compromiso ambiental y social	15
5. Acceptation et respect du Code	16
6. Communication de conduites irrégulières et Comité de Réponse	17
7. Responsabilités	19
8. Information et support	20
9. Vigueur du Code	21

## 1. Objet

Le Code de Conduite du Eurofinsa<sup>1</sup> a pour but de synthétiser les règles de comportement qui doivent guider le travail quotidien de ses employés, quelque soit leur responsabilité, leur position dans l'organisation, la modalité contractuelle qui détermine leur relation avec la compagnie ou le lieu où se développent leurs activités.

De cette façon, le Code de Conduite d'Eurofinsa détermine les comportements attendus des employés dans les questions d'ordre éthique, qui se découlent des engagements de l'organisation dans la matière ou de la normative applicable, qui soient les plus significatives étant donné ses activités et ses caractéristiques.

Le Code met en avant le principe de due diligence qui est appliqué par l'organisation en matière d'éthique et d'intégrité pour la prévention, la détection et l'éradication de conduites irrégulières, quelque soit la nature de celles-ci. Le Code regroupe les principes d'Eurofinsa dans des questions en rapport avec l'éthique et l'intégrité mais il ne modifie pas ni remplace aucune des normes ou politiques existantes dans l'organisation.

Le Code regroupe aussi les conduites attendues des employés de l'organisation dans les matières dont traite le Code Pénal espagnol, après la réforme qui a pris effet le 23 décembre 2010, que la direction de l'organisation tient pour plus significatives étant données ses caractéristiques et les affaires dans lesquelles elle opère.

---

<sup>1</sup> Sont exclues IBT Group LLC et toute société qui appartienne à ce Groupe qui comptent avec leur propre code de conduite.

## 2. Principe de due diligence

Pour Eurofinsa, la diligence nécessaire en matière d'éthique et d'intégrité fait référence à l'ensemble d'activités que l'organisation développe pour prévenir, détecter et, s'il était le cas, éradiquer des conduites irrégulières, contraires à la réglementation interne et externe applicable, qui pourraient avoir lieu dans l'organisation.

Eurofinsa entend qu'exercer la diligence due en matière d'éthique et d'intégrité comprend divers éléments.

### **Mettre l'accent sur les secteurs de risque**

Le Code offre des règles de conduite en matière d'éthique et d'intégrité dans les questions dont l'importance est plus marquée, étant donné les caractéristiques de l'organisation et les affaires qu'elle développe.

### **Assigner des responsabilités**

L'organe d'administration d'Eurofinsa est, en dernier terme, le responsable de superviser l'accomplissement effectif du Code. Les responsabilités de gestion sont déléguées au Comité de Réponse en ce qui concerne leur connaissance, compréhension et accomplissement.

### **Établir des engagements**

Le Code de Conduite d'Eurofinsa synthétise les engagements assumés par Eurofinsa et par tous ses employés en matière d'éthique et d'intégrité.

### **Garantir que les personnes connaissent et comprennent les engagements**

Eurofinsa mettra en place les moyens nécessaires pour assurer que ce Code, ainsi que les normes sur lesquelles il s'appuie, soit connu et compris par tous ses travailleurs.

### **Superviser et mettre sous monitoring**

Le Comité de Réponse a la responsabilité de veiller à la connaissance, compréhension et respect du Code de Conduite et d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes de sauvegarde établis à cet effet. Parmi ses fonctions on trouve de même le monitoring du respect du Code dans l'organisation et le report à l'organe d'administration d'Eurofinsa de façon périodique sur cet aspect.

### **Sauvegarder le respect**

Eurofinsa a établi une procédure de notification et consultation supervisée par le Comité de Réponse, qui permet aux employés de l'organisation, de bonne foi et à l'abri de représailles, de communiquer des pratiques irrégulières dans les matières prévues dans le Code. Tous les employés de l'organisation sont obligés de reporter les conduites irrégulières qu'ils pourraient observer. Il correspondra au Comité de Réponse de traiter les notifications et les consultations reçues et de veiller, en général, à l'accomplissement du Code dans l'organisation.

### **Corriger les mauvaises pratiques**

Eurofinsa applique le principe de tolérance zéro face aux mauvaises pratiques dans les matières contenues dans le Code. Les manquements à celui-ci seront étudiés et résolus par le Comité de Réponse suivant la réglementation interne et externe qui soit d'application et de conformité avec la procédure établie pour le traitement de notifications et consultations dans des matières d'ordre pénale et d'autre nature.

## **Améliorer**

Eurofinsa s'engage à développer, si nécessaire, la réglementation interne, les procédés et les éléments de contrôle qui soient nécessaires pour l'implantation effective des engagements compris dans son Code de Conduite.

### **3. Cadre d'application**

Le présent Code de Conduite est adressé à tous les employés d'Eurofinsa indépendamment de la position qu'ils occupent, du type de contrat qui détermine leur relation avec la compagnie ou du lieu où ils effectuent leur travail.

Eurofinsa promouvra aussi et stimulera parmi ses fournisseurs, entreprises collaboratrices et autres partenaires commerciaux l'adoption de règles de comportement congruentes avec celles qui sont définies dans ce Code de Conduite.

Les critères de conduite contenus dans ce Code ne prétendent pas décrire la totalité situations ou circonstances que les employés d'Eurofinsa peuvent rencontrer, mais établir des règles générales de conduite qui puissent les guider dans la performance de leurs responsabilités.

## 4. Principes de conduite

Tous les employés (dorénavant aussi appelés « personnes ») d'Eurofinsa doivent accomplir leurs responsabilités professionnelles en accord avec les principes de conduite qui sont synthétisés par la suite.

### 4.1 Respect des normes et des valeurs morales

Les personnes d'Eurofinsa doivent respecter strictement les normes internes et les dispositions légales qui soient d'application à l'organisation et à leur propre activité. Cet engagement constitue la base du comportement moral qui est attendu de toutes les personnes de l'organisation.

Les activités d'Eurofinsa doivent être exécutées dans le strict respect des droits humains et des libertés publiques, en accord avec les lois et les pratiques internationalement admises. Parmi les standards que l'organisation prend comme référence se trouvent la Charte Internationale des Droits de l'Homme ou les conventions fondamentales de l'OIT en matière de droit du travail.

Eurofinsa veille à l'accomplissement des dispositions sur le travail contenues dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, et n'admet en aucune circonstance de pratiques contraires à ces principes, qui font référence à la liberté syndicale, la négociation collective et à l'élimination du travail des enfants et des travaux forcés. Il n'admettra pas non plus de pratiques contraires à ces principes fondamentaux parmi ses fournisseurs, sous-traitants ou, en général, entreprises collaboratrices.

Les personnes d'Eurofinsa doivent garder, en toutes circonstances, un comportement éthique et éviter des activités de nature telle qui pourrait endommager les intérêts matériels ou le prestige social d'Eurofinsa. Elles ne collaboreront pas non plus avec des tiers dans des activités qui pourraient violer la loi ou nuire à la confiance de tiers sur l'organisation.

Tous les employés d'Eurofinsa doivent connaître et comprendre les lois et les normes pertinentes à leur activité professionnelle et demander, en cas de doute, l'avis des secteurs de l'organisation spécialisés dans les différentes matières dont ils aient besoin.

Eurofinsa s'engage à mettre les moyens pour que les personnes de l'organisation connaissent et comprennent la réglementation interne et les dispositions légales les plus significatives dans le cadre de leurs responsabilités.

### 4.2 Contrôle interne et prévention de fraude

Fraude est toute action intentionnée et délibérée, commise par un employé ou un tiers, pour obtenir un bénéfice pour lui-même ou pour l'organisation, directe ou indirectement, en utilisant dans ce but, et d'une façon inappropriée, l'information, les actifs ou les ressources de l'organisation.

#### Utilisation et protection d'actifs

Les personnes d'Eurofinsa disposent des moyens dont elles ont besoin pour la performance de leurs obligations professionnelles. Les actifs que Eurofinsa met à la disposition de ses employés incluent, mais ne sont pas pourtant limités à, des biens physiques et de l'information.

Tant l'appropriation illégale comme l'utilisation inadéquate des actifs d'Eurofinsa constituent une fraude.

Les personnes d'Eurofinsa doivent protéger et faire bon usage des ressources et des actifs que Eurofinsa met à leur disposition et les utiliser d'une façon responsable pour éviter leur dommage, perte, vol ou utilisation inadéquate. Les ressources d'Eurofinsa doivent être utilisées, à moins que l'organisation ne détermine le contraire, exclusivement pour l'exercice des fonctions que les personnes de l'organisation ont assignées.

Cependant, Eurofinsa permet occasionnellement l'emploi d'actifs de la compagnie pour l'utilisation personnelle pourvu que leur utilisation soit sporadique, qu'il s'agisse d'actifs d'utilisation quotidienne, comme le téléphone et l'ordinateur personnel, son coût pour la compagnie soit marginal et ne perturbe pas négativement la productivité de l'employé.

En tout cas, les personnes d'Eurofinsa consulteront leur supérieur hiérarchique en cas de doute et dans aucun cas elles utiliseront les actifs de la compagnie pour développer des activités socialement inacceptables ou des conduites inadéquates.

Les personnes d'Eurofinsa doivent de même respecter strictement ce qui est établi dans la réglementation interne et externe en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle. Cela inclut les droits de brevets, marques commerciales et marques de services, noms de dominions, droits de reproduction (y compris les droits de reproduction de software), droits de conceptions, d'extraction de bases données ou droits sur les connaissances techniques spécialisées.

En ce qui concerne l'accès et l'emploi des technologies de l'information il convient de rappeler que les employés d'Eurofinsa se conduisent de manière éthique, légale et professionnelle. Dans aucun cas il sera permis le téléchargement et/ou l'installation programmes ou d'applications qui ne disposent pas des licences appropriées ou qui violent des droits de propriété intellectuelle ou industrielle. De même, il sera interdit l'utilisation de ces moyens pour accéder ou distribuer du matériel qui intimide, tracasse, menace, ait un contenu sexuellement explicite ou soit offensif ou inadéquat d'une autre manière, ni remettront aucune communication fausse, dédaigneuse ou malveillante ou qui puisse être offensive pour le récepteur. Ils ne feront pas non plus usage de fonds ou cartes de crédit fournis par l'organisation pour supporter des frais personnels non autorisés ni en rapport avec les activités de la société dans laquelle ils prêtent leurs services, ou des pratiques inadéquates ou conduites socialement inacceptables, mises en rapport avec les affaires précédentes ou avec tout autre.

Tous les documents, données et courriers contenus dans les systèmes d'information que Eurofinsa met à la disposition de ses employés sont soumis à révision. Par l'acceptation de ce code de conduite, les employés de la compagnie reconnaissent le droit de celle-ci à la surveillance, la supervision, l'inspection et le contrôle des communications électroniques et des équipements informatiques que la société met à leur disposition.

Finalement, le bon nom d'Eurofinsa est signe d'identité de la compagnie. La conduite des personnes de l'organisation doit être orientée à préserver et protéger cet actif.

## **Confidentialité de l'information**

En termes généraux, et sauf indication contraire, l'information, entendue dans un sens large, à laquelle les personnes d'Eurofinsa ont accès dans le déroulement de leur activité professionnelle, doit être considérée réservée et doit être employée uniquement pour le développement des fonctions qui ont été assignées à chacune.

Les employés d'Eurofinsa s'engagent à protéger la confidentialité et à faire un usage discret et conformément au règlement intérieur applicable, de l'information à laquelle ils ont accès dans l'exercice de leurs fonctions. De cette façon, ils ne partageront l'information classée confidentielle qu'avec d'autres personnes de la société qui aient besoin de celle-ci pour l'exécution de leur travail. Ils ne doivent divulguer aucune information à d'autres personnes tant que celle-ci n'ait pas été rendue publique. Ils ne feront pas de double exemplaire ni reproduiront, et n'utiliseront plus que les informations qui soient nécessaires pour la performance de leurs tâches. De même, en aucun cas ils utiliseront ou auront accès à l'information pour laquelle ils n'ont pas d'autorisation de la société, ni la divulgueront à des tiers.

L'obligation de maintenir la confidentialité de l'information d'Eurofinsa va persister même lorsque le lien professionnel avec l'organisation ait conclu et doit comprendre l'obligation de retourner les matériaux fournis par la société que détient l'employé au moment de la cessation de sa relation avec la société.



## **Contrôle de l'information financière et comptable**

La falsification, la manipulation ou l'utilisation délibérée de l'information fautive constitue une fraude.

En ligne avec ce qui est établi dans les recommandations de la Commission Nationale du Marché de Valeurs en ce qui concerne le contrôle interne sur l'information financière dans les organismes cotés, Eurofinsa assume comme principe de comportement la transparence et fiabilité de l'information financière et comptable, ainsi que le respect de la réglementation applicable.

Les employés devront transmettre cette information de manière véridique, complète et compréhensible. Dans aucun cas ils fourniront, en connaissance de cause, de l'information incorrecte, inexacte ou imprécise qui peut induire en erreur à celui qui la reçoit.

Les employés d'Eurofinsa refléteront avec clarté et précision les transactions, faits et événements dans les registres de l'organisation et mettront des soins spéciaux en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière et comptable introduite dans les systèmes de l'organisation et les sociétés contrôlées, qui reflétera, à la date correspondante, les droits et les obligations à travers les actifs correspondants et les passifs, conformément à la réglementation applicable. Les registres devront refléter la totalité des transactions, les faits et événements de l'organisation.

De même, l'organe d'administration d'Eurofinsa et l'ensemble des personnes de l'organisation s'engagent à garantir la supervision périodique de l'efficacité du système de contrôle interne sur l'élaboration de l'information financière et comptable.

Si les employés de l'organisation observaient des circonstances qui, d'après leur savoir et compréhension loyale, supposent une violation des principes de conduite précédents en matière de contrôle interne de l'information financière, ils devront le porter à la connaissance du Comité de Réponse.

Eurofinsa s'engage à mettre à la disposition de ses personnes la formation qui s'avère nécessaire pour qu'elles connaissent, comprennent et remplissent les compromis établis par l'organisation en matière de contrôle interne de l'information financière.

En tout cas, seulement les porte-parole autorisés de l'organisation pourront faire, publiquement, des commentaires sur les activités ou des résultats d'Eurofinsa.

## **Corruption et relations avec des tiers**

Les personnes d'Eurofinsa rejeteront la corruption dans toutes ses formes et agiront dans le sens des dispositions nationales et internationales en la matière, parmi lesquelles se trouvent le Code Pénal espagnol, la « Foreign Corrupt Practices Act » américain ou les lignes directrices pour entreprises multinationales de l'OCDE.

Sous aucune circonstance les personnes d'Eurofinsa feront appel à des pratiques non éthiques pour influencer la volonté d'un tiers dans le but d'obtenir un certain bénéfice pour Eurofinsa ou pour elles-mêmes. De la même manière, les personnes d'Eurofinsa devront être sur leurs gardes pour éviter que des tiers fassent usage de ces pratiques dans leur relation avec Eurofinsa.

Eurofinsa interdit expressément les paiements, flatteries ou attentions illégales à toute personne ou organisme, qu'il soit public ou privé, avec l'intention d'obtenir ou de maintenir des affaires ou avoir d'autres bénéfices ou avantages. Les employés d'Eurofinsa ne pourront effectuer, offrir ou recevoir, de manière directe ou indirecte, dans aucun cas, des bénéfices, flatteries ou cadeaux en espèces. Ils ne pourront pas non plus effectuer, offrir ou recevoir, de manière directe ou indirecte, d'attentions, flatteries ou cadeaux qui, par leur valeur, caractéristiques ou circonstances, puissent raisonnablement modifier le développement des relations commerciales, administratives ou professionnelles dans lesquelles ils prennent part. En ce sens, les employés de Eurofinsa devront suivre leur critère professionnel et leur

sens commun pour établir la frontière entre ce qui est acceptable et ce qui est inacceptable, en fonction des usages socialement adéquats dans les différents secteurs d'activité d'Eurofinsa. En cas de doute ils devront, toujours, consulter leur supérieur hiérarchique ou les canaux établis par la compagnie en ce qui concerne le respect du Code de Conduite.

De cette façon, les flatteries et attentions devraient exclusivement être reçus ou livrés à l'occasion d'intérêts légitimes en accord avec les normes internes et externes applicables, et être jouis conjointement par le destinataire et celui qui fait livraison de ceux-ci. De la même manière, les flatteries et attentions reçus ou livrés devront être sporadiques, pour éviter que la régularité puisse mener à un tiers indépendant à douter de sa bonne foi. De plus, les flatteries et les attentions devraient être socialement acceptables, de telle sorte que, si elles étaient connues publiquement, elles ne produiraient pas de dérangement au récepteur ou à celui qui les livre. Pour déterminer dans quelle mesure un cadeau ou une attention est acceptable en ce qui concerne sa valeur, les personnes d'Eurofinsa suivront le critère de réciprocité. Tant s'ils sont récepteurs comme s'ils sont ceux qui font l'offre, un cadeau sera acceptable dans la mesure où il pourrait être compensé par celui qui le reçoit.

En tout cas, le montant maximal indicatif des attentions à des tiers accordées par Eurofinsa se fixe en 300 euros. S'il s'agit d'un repas, l'import maximum par personne ne dépassera pas les 150 euros.

Pour sa part, l'acceptation d'attentions par les employés d'Eurofinsa sera libre jusqu'à un montant de 150 euros. Entre 150 et 300 euros, celles-ci pourront être acceptées avec une autorisation préalable. Les attentions d'une valeur prévue supérieure à 300 euros sont interdites.

Les personnes d'Eurofinsa devront s'assurer non seulement que les flatteries et les attentions à des tiers sont proportionnelles, raisonnables, transparentes et légitimes mais qu'elles sont aussi enregistrées de façon appropriée par la compagnie.

De même, ils s'abstiendront d'effectuer des paiements pour la facilitation ou accélération de démarches, consistant en la remise d'argent ou d'autres choses de valeur, quel que soit leur montant, en échange d'assurer ou d'accélérer le cours d'une démarche ou d'une activité face à tout organe judiciaire, administration publique ou organisme officiel. Les frais concernant les démarches administratives ne sont pas considérés des paiements de facilitation.

### **Transactions irrégulières**

Les personnes d'Eurofinsa devront rester vigilantes face aux cas où pourraient exister des indices de manque d'intégrité des personnes ou des organismes avec lesquels ils sont professionnellement mis en rapport.

En particulier, les employés d'Eurofinsa éviteront, à titre général, les paiements en espèces qui soient inhabituels, effectués au moyen de chèques au porteur ou ceux effectués en devises différentes celles convenues au préalable. Ils devront aussi éviter les paiements effectués à ou par des tiers non mentionnés dans les contrats correspondants, ainsi que ceux qui sont effectués sur des comptes qui ne soient pas habituels dans les relations avec un certain organisme, organisation ou personne et réviser avec une attention spéciale ces paiements non prévus dans les accords ou les contrats correspondants.

De même, à titre général, on ne pourra pas effectuer des paiements aux personnes, compagnies, organismes ou sur des comptes ouverts dans des pays qui sont tenus comme paradis fiscaux par la loi espagnole applicable, ni à des organismes desquels il ne soit pas possible d'identifier leur partenaire, propriétaire ou dernier bénéficiaire.

Les personnes qui travaillent dans Eurofinsa mettront tous leurs efforts pour la prévention du blanchiment de capitaux. En plus, ils appliqueront le principe de diligence due pour éviter de collaborer avec des tiers qui pourraient servir de couverture à des activités des terroristes ou délictuelles.

### **4.3 Éthique dans le marché**

#### **Conflits d'intérêt et loyauté à l'organisation**

Les employés d'Eurofinsa doivent se conduire avec loyauté à l'organisation.

Les conflits d'intérêt apparaissent lorsque les intérêts des employés ne sont pas en accord avec ceux d'Eurofinsa, interférant avec leurs obligations ou les poussent à agir avec des motivations différentes à l'accomplissement des responsabilités qu'ils ont assignées.

La relation entre Eurofinsa et ses employés doit se baser sur la loyauté qui naît des intérêts communs. En ce sens, l'organisation respecte la participation de ses employés dans d'autres activités sociales, financières ou entrepreneuriales, pourvu que la normative interne ne dispose le contraire, que de telles activités soient légales et qu'elles n'entrent pas en concours ou soient à l'origine de possibles conflits d'intérêt avec leurs responsabilités dans Eurofinsa ou avec les intérêts de l'organisation. En tout cas, les personnes de la compagnie devront préalablement communiquer, à travers les canaux établis à ce propos, leur intention de développer des activités supplémentaires à leurs responsabilités dans Eurofinsa et ne pourront pas profiter en bénéfice propre des occasions dont elles ont eu connaissance dans leur condition d'employés de l'organisation.

Les personnes d'Eurofinsa devront éviter des situations qui peuvent supposer un conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de l'organisation. Elles devront aussi s'abstenir de la représenter, intervenir ou influencer la prise de décisions dans lesquelles, directe ou indirectement, elles-mêmes ou un tiers proche à celles-ci, aurait un intérêt personnel.

Aucun employé ne pourra rendre des services comme consultant, conseiller, directeur, employé ou conseiller à un concurrent de l'organisation, à l'exception des services qui pourraient être rendus à la demande de Eurofinsa ou avec son autorisation.

La politique d'Eurofinsa en matière de conflit d'intérêt s'étend aussi à la famille des personnes de la compagnie. Toutes les personnes d'Eurofinsa ont l'obligation de communiquer à l'organisation les circonstances desquelles pourrait raisonnablement dériver un conflit d'intérêt envers soi-même ou sa famille. De la même façon, les personnes d'Eurofinsa ne pourront pas prendre part dans des activités externes, de quelque nature que ce soit, qui pourraient avoir un impact négatif dans l'exercice de leur travail ou sur l'image, la perception publique et la réputation de l'organisation.

#### **Respect de la libre concurrence et comportement dans le marché**

Les personnes d'Eurofinsa respecteront les normes établies sur le marché en matière de libre concurrence et éviteront l'activité conjointe ou la collusion avec des concurrents.

Eurofinsa concurrencera dans le marché de manière loyale, en compromettant toujours ses personnes à accomplir leurs affaires de manière honorable et à ne pas prendre part dans des activités qui supposent de la concurrence déloyale, y compris l'information trompeuse, incorrecte ou malintentionnée sur les concurrents. De même, ils éviteront toute forme de conduite trompeuse ou frauduleuse qui porte à l'obtention d'avantages inadéquats sur les clients, fournisseurs ou concurrents. En particulier, ils mettront la plus grande attention à assurer que les conditions établies dans les contrats et dans le fonctionnement adéquat des procédures sont remplies pour éviter l'approche inappropriée aux clients ou l'inaccomplissement des conditions établies.

Dans le développement de leurs activités commerciales, les personnes d'Eurofinsa favoriseront les produits et les services de l'organisation sur la base de standards objectifs, sans discréditer en aucun cas la concurrence ou fausser ses conditions ou les caractéristiques des produits ou services.

Ils s'assureront aussi que les aides demandées ou reçues des administrations publiques font l'objet d'une utilisation adéquate et que leur demande suit des critères de transparence, en évitant de fausser les conditions pour leur obtention ou leur donnant une utilisation inadéquate.

La recherche d'information sur le marché ou sur les compagnies du secteur par les employés d'Eurofinsa se fera toujours de manière éthique et en accord avec les normes qui protègent ce type d'information. Les personnes d'Eurofinsa rejeteront les données sur les concurrents obtenues de manière inadéquate ou en violant le caractère confidentiel sous lequel elles sont gardées par leurs propriétaires légitimes. En particulier, ils mettront des soins spéciaux pour ne pas violer de secrets d'entreprise dans les cas d'incorporation de professionnels provenant d'autres organisations du secteur.

## **Exportation et commerce international**

Eurofinsa développe son activité avec des personnes et des entreprises de pays divers.

Aux USA, et dans les pays où soient imposées des conditions et des restrictions quant au commerce international, les personnes d'Eurofinsa respecteront scrupuleusement la réglementation en vigueur et présenteront l'information précise sur leurs activités aux autorités gouvernementales qui le demandent. De même, l'on évitera l'importation ou l'exportation de certains biens, services ou technologie, en fonction de la nature des articles desquels il s'agisse, des parties impliquées, de leur destination finale, ou leur utilisation définitive et en fonction de ce que les autorités établissent à ce sujet. En particulier, les employés d'Eurofinsa respecteront de manière stricte ce qui est établi dans la législation espagnole sur le commerce international de matériel de défense et d'utilisation double.

Eurofinsa évitera aussi les relations commerciales avec les pays pénalisés par les gouvernements de certains pays tels que le Bureau du Contrôle d'Actifs Étrangers du Département du Trésor des Etats-Unis. De cette manière, Eurofinsa tiendra en considération à tout moment la Liste de Citoyens Nommément Désignés («Specially Designated Nationals List») dans ses transactions internationales.

Pour les importations et les exportations qui le requièrent, Eurofinsa attendra l'approbation des autorités gouvernementales correspondantes.

Tous les employés de l'organisation qui développent des activités dans ce cadre devront être conscients que leurs décisions devront pouvoir être vérifiables, dans le sens qu'ils devront être capables de montrer qu'ils ont suivi les normes et les procédures établies dans le cas de la révision de ces procédures par un tiers.

Eurofinsa se familiarisera avec les entreprises et les personnes avec lesquelles il exerce son activité. Il appliquera une diligence raisonnable dans la sélection de clients et partenaires commerciaux nouveaux, afin de s'assurer qu'ils remplissent les lois qui règlent le commerce international de biens et de services.

## **Neutralité politique**

Eurofinsa développe son modèle d'affaires sans interférer ni prendre part dans les processus politiques des pays et Communautés où il développe ses activités.

Toute relation des personnes d'Eurofinsa avec des gouvernements, autorités, institutions et partis politiques sera basée sur les principes de légalité et neutralité politique. Dans aucun cas on pourra effectuer des donations à aucun parti politique ou en faveur de leurs représentants, sauf dans des cas prévus expressément dans la législation applicable.

Eurofinsa reconnaît le droit de ses employés d'exercer leur liberté d'expression, de pensée politique et, en général, de participation dans la vie publique, pourvu que ceci n'interfère pas dans l'exercice de leur activité dans la compagnie, ait lieu hors de l'horaire de travail et de toute dépendance de la compagnie, et toujours de sorte qu'une telle participation ne puisse pas s'associer au Eurofinsa, avec l'une ou l'autre option politique par un observateur externe.

## **Relations avec des fournisseurs**

Les personnes d'Eurofinsa qui prennent part des processus de sélection des fournisseurs, sous-traitants ou collaborateurs externes, ont l'obligation d'agir avec impartialité et objectivité en adoptant les critères de sélection adoptés par l'organisation. De la même manière, elles doivent faire les démarches raisonnables et agir avec diligence pour éviter d'acquérir du matériel d'origine douteuse et exercer le contrôle nécessaire pour éviter qu'il puisse avoir lieu à l'emploi illégal de travailleurs le long de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation.

Aucun employé d'Eurofinsa ne pourra offrir, accorder, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, des cadeaux ou prévenances, faveurs ou compensations, en nature ou en espèces, quelle que soit leur nature, qui puissent influencer le processus de prise de décisions en rapport avec l'exercice des fonctions dérivées de leur poste.

En particulier, aucun employé ne pourra, sans autorisation, offrir, accorder, solliciter ou accepter des cadeaux, ou prévenances à ou d'une personne physique ou morale avec laquelle Eurofinsa maintient des relations de n'importe quel type qui, isolés ou ajoutés entre eux dans la période d'une année, aient une valeur supérieure à 150 euros. En tout cas, les cadeaux et les attentions en espèces sont strictement interdits.

Les personnes d'Eurofinsa surveilleront le respect à l'image et la réputation de l'organisation par les sous-traitants et fournisseurs et, en général, par les entreprises collaboratrices, et éviteront des influences illégales dans les processus de sélection et d'embauche.

Eurofinsa diffusera les contenus et les principes de ce Code parmi des fournisseurs et sous-traitants en les encourageant à reporter les pratiques irrégulières des personnes d'Eurofinsa qu'ils pourraient, éventuellement, observer.

## **4.4 Compromis avec les personnes**

### **Respect et dignité de la personne**

Dans Eurofinsa, la gestion des ressources humaines et les relations entre les employés partent toujours du respect scrupuleux à la dignité et les droits des personnes.

Les personnes d'Eurofinsa doivent être traitées de manière respectueuse, professionnelle et aimable, pour créer une atmosphère de travail agréable, gratifiant et sûr, qui encourage les personnes à donner le meilleur d'elles-mêmes et dans le but de contribuer à un climat social adéquat et à une vie en commun respectueuse dans les relations entre les employés de l'organisation. De même, elles s'efforceront pour être ouvertes, honnêtes et respectueuses au moment de partager des idées et des pensées et dans la réception des idées apportées par les autres.

De la même manière, les relations entre les personnes d'Eurofinsa et ses fournisseurs, contractants et entreprises collaboratrices seront basées sur le respect et la collaboration.

Les personnes d'Eurofinsa évitent et rejettent expressément l'abus d'autorité et tout type de harcèlement, physique, psychologique ou moral, ainsi que toute autre conduite qui puisse produire un environnement de travail intimidant, offensif ou hostile.

De même, les personnes d'Eurofinsa resteront sur leurs gardes et exerceront le contrôle nécessaire pour éviter des circonstances dans lesquelles l'emploi illégal de travailleurs étrangers pourrait avoir lieu, tant à l'intérieur de l'organisation elle-même comme tout au long de sa chaîne d'approvisionnement fournisseurs, sous-traitants et d'autres entreprises collaboratrices.

De la même manière, les employés d'Eurofinsa resteront attentifs pour éviter qu'il puisse se trouver des situations où des travailleurs pourraient travailler pour l'organisation de façon irrégulière, que les registres du personnel ne respectent pas les conventions collectives correspondantes ou qu'elles comprennent des concepts de rémunération erronés.

### **Égalité d'opportunités, développement et culture du mérite**

Les employés d'Eurofinsa ne tolèrent pas la discrimination de sexe, race, orientation sexuelle, croyances religieuses, avis politiques, nationalité, origine sociale, invalidité ou tout autre caractéristique qui pourrait être à l'origine de celle-ci.

Les décisions sur la sélection et promotion dans l'organisation sont basées sur l'égalité d'opportunités, le mérite et dans des circonstances et évaluations de caractère objectif et transparent. Les employés connaîtront les méthodologies et les procédures utilisées pour le développement et le progrès professionnel.

Eurofinsa s'engage à mettre les moyens pour contribuer à l'apprentissage et formation de ses employés et à la mise à jour de leurs connaissances et compétences afin de favoriser leur progrès professionnel et à maximiser leur contribution de valeur pour les clients, actionnaires et pour la société en général. Pour leur part, les personnes d'Eurofinsa s'engagent à profiter des moyens que Eurofinsa met à leur disposition pour améliorer les connaissances, aptitudes et habilités qui leur permettent d'accéder à de meilleures rémunérations, d'accomplir de façon adéquate leurs responsabilités professionnelles et, en général, de progresser professionnellement.

### **Collaboration et travail en équipe**

Dans Eurofinsa ce qui est collectif prime sur ce qui est individuel. La collaboration et le travail en équipe sont des conditions indispensables pour que Eurofinsa puisse atteindre ses objectifs et pour profiter au maximum des capacités, des ressources et de la diversité connaissances, habilités et expériences qui conforment l'organisation. L'organisation promeut, facilite et stimule la collaboration et le travail en équipe, indépendamment du secteur fonctionnel dans lequel s'effectue son activité.

Tous les employés doivent montrer un esprit de collaboration, en mettant à la disposition de celui qui ait besoin leurs connaissances, habilités et talent pour contribuer de cette manière à la réalisation des objectifs et des intérêts globaux de l'organisation.

De même, les personnes d'Eurofinsa travaillent de manière efficace, en profitant au maximum, et au bénéfice de l'organisation, du temps et des ressources que l'organisation met à leur disposition.

### **Sécurité et santé des personnes**

En matière de sécurité et de santé, le compromis d'Eurofinsa commence par l'accomplissement scrupuleux de la réglementation applicable dans tous les cadres où il agit, pour offrir à ses employés un environnement de travail sain et sûr. De même, l'organisation améliorera de façon continue les mesures de prévention de risques de travail et de promotion de la santé dans le travail dans chacun des lieux où il développe son activité.

Toutes les personnes d'Eurofinsa sont responsables de respecter rigoureusement les normes de santé et sécurité dans le travail, en veillant à leur propre sécurité et, en général, à celle de toutes les personnes concernées par leurs activités. De même, ils devront utiliser de manière responsable l'équipement qu'ils ont assigné quand ils développeront des activités de risque, et ils divulgueront auprès de leurs compagnons et subordonnés les connaissances et les pratiques en matière de sécurité, de santé et de prévention de risques.

Pour sa part, l'organisation s'engage à doter ses employés des ressources et de l'information nécessaire pour qu'ils puissent exécuter leurs fonctions avec sécurité et dans un environnement sain.

Les personnes d'Eurofinsa s'abstiendront de consommer de l'alcool ou de drogues dans le lieu de travail. L'alcool peut seulement être servi dans des repas d'entreprise conformément aux pratiques locales.

Eurofinsa promeut et stimule l'adoption de pratiques avancées en matière de sécurité et de santé parmi ses fournisseurs, contractants et, en général, entreprises collaboratrices.

#### **4.5 Engagement environnemental et social**

Eurofinsa fait face à son engagement environnemental en commençant par le strict respect de la législation applicable en la matière dans tous ses secteurs d'opération. L'organisation développe ses activités avec le plus grand respect à l'environnement et en diminuant les effets négatifs qu'elle pourrait provoquer éventuellement.

À cet effet, il établira les meilleures pratiques et promouvra parmi ses employés la formation nécessaire pour préserver l'environnement. Dans ses relations avec des contractants, des fournisseurs ou des entreprises collaboratrices externes, il transmettra ces principes et exigera le respect des procédures et des conditions environnementales qui soient applicables dans chaque cas, et mettra en place les moyens nécessaires pour assurer l'accomplissement adéquat de ces dernières.

Dans ce sens, l'organisation s'engage à corriger les comportements inadéquats pour l'environnement ou qui ne soient pas en accord avec les soins de l'environnement qui pourraient être détectés.

L'organisation fait un effort continu pour identifier, caractériser et diminuer l'impact environnemental de ses activités et favorise l'efficacité, la consommation responsable et la protection du milieu naturel. Toutes les personnes de l'organisation partagent leur compromis environnemental.

Eurofinsa développe une activité responsable dans tous les pays où il agit. En particulier, il assume la responsabilité de contribuer au développement des personnes et des Communautés concernées par ses activités et à développer, par conséquent, des pratiques avancées dans le cadre de la responsabilité sociale corporative.

Le compromis d'Eurofinsa avec la société pourrait se traduire par le développement d'activités de parrainage, mécénat et action sociale effectuées par l'organisation, ou par le soutien d'organisations sociales. Toutes les donations effectuées disposeront des autorisations qui sont nécessaires. De même, Eurofinsa stimulera la collaboration de ses employés dans des projets et organisations sociales dans les lieux où il opère, à travers, entre autres, des programmes de volontariat corporatif.

De même, l'organisation soutiendra seulement des organisations qui aient une réputation irréprochable et qui puissent garantir la bonne administration des ressources assignées. Toutes les donations devront être reflétées fidèlement à ce titre dans les registres de l'organisation.

## 5. Acceptation et respect du Code

Les personnes d'Eurofinsa sont responsables de connaître, comprendre et remplir les normes les plus significatives relatives à leur fonction, responsabilité et lieu de travail. L'organisation, pour sa part, mettra à leur disposition les moyens nécessaires pour leur fournir la connaissance et la compréhension sur la réglementation et la législation la plus significative dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles ainsi que des principes de conduite rassemblés dans ce Code.

En cas de doute, ou s'ils observaient une conduite irrégulière, les travailleurs pourront recourir à leur supérieur hiérarchique et au Comité de Réponse, qui a parmi ses obligations de veiller à la diffusion, à la connaissance et à l'accomplissement des principes de conduite établis dans le Code de Conduite et dans les normes sur lesquelles ce il est basé.

Eurofinsa attend de ses employés un comportement en accord avec les principes de conduite contenus dans ce Code et avec les normes sur lesquelles il est basé. Respecter les principes et les normes indiquées fait partie des obligations qu'acceptent tous les employés d'Eurofinsa au moment de s'intégrer dans celui-ci.

Aucun employé d'Eurofinsa, indépendamment de sa position dans l'organisation, n'est autorisé à contrevenir ou à demander à un travailleur qu'il contrevienne à ce qui est établi dans le présent Code de Conduite. De la même manière, ils ne pourront pas non plus justifier une mauvaise pratique en se basant sur les indications d'un supérieur ou sur l'ignorance du Code de Conduite.



## 6. Notification de conduites irrégulières et Comité de Réponse

Les conduites irrégulières dans les matières contenues dans le Code de Conduite pourraient entraîner des conséquences graves pour Eurofinsa.

Toutes les personnes d'Eurofinsa ont l'obligation de respecter le Code de Conduite et de contribuer à son respect, ainsi que de demander conseil en cas de doute et en notifiant, le cas échéant, les conduites irrégulières qu'elles pourraient observer. L'obligation de notifier concerne aussi les cas où il puisse se détecter des conduites irrégulières chez des tiers et, en particulier, fournisseurs, de contractants ou d'entreprises collaboratrices.

Eurofinsa dispose d'une procédure qui permet à tous ses employés de porter à la connaissance de l'organisation, de bonne foi, de manière confidentielle et sans crainte à des représailles, les conduites irrégulières dans les matières traitées dans le Code, que ce soit sur des questions nature pénale ou d'autre genre, et sur les normes internes de conduite sur lesquelles il est basé. Les personnes de Eurofinsa peuvent de même demander conseil ou proposer des améliorations dans les systèmes de contrôle interne dont dispose l'organisation dans les matières traitées dans le Code ou pour signaler des comportements ou des secteurs où il existe un risque significatif de conduites irrégulières.

En fin, la responsabilité de veiller à l'accomplissement des normes internes de conduite de l'organisation retombe sur l'organe d'administration de Eurofinsa. Celui-ci délègue la gestion des affaires en rapport avec la connaissance, la compréhension et l'accomplissement du Code de Conduite dans le Comité de Réponse. Parmi les responsabilités que le Comité de Réponse assume dans des matières en rapport avec le Code on trouve la supervision de la procédure établie pour la notification de conduites irrégulières. De cette manière, le Comité a assignées les fonctions suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement de la procédure de notification et consultation pour la communication de conduites irrégulières tantôt dans des affaires significatives sur le point vue pénal comme de tout autre nature.
- Traiter les notifications reçues sur des irrégularités dans des matières tenues en compte dans le Code de Conduite, superviser leur résolution en accord avec la procédure définie et résoudre les doutes que suscite l'application ou l'interprétation de ce Code de Conduite.
- Favoriser la connaissance et la compréhension du Code dans l'organisation.
- Reporter régulièrement à l'organe d'administration d'Eurofinsa sur le degré de respect du Code de Conduite, en proposant les recommandations qu'il considère nécessaires.

Les employés feront parvenir leurs communications dans des questions en rapport avec le Code de Conduite confidentiellement, de bonne foi et sans crainte à des représailles, au Comité de Réponse à travers le courrier électronique [codigodeconducta@eurofinsa.com](mailto:codigodeconducta@eurofinsa.com) ou bien à l'adresse de courrier ordinaire suivante: Po Castellana 91. C.P. 28046 Madrid.

Il reviendra au Comité de Réponse de résoudre les doutes en ce qui concerne l'application ou l'interprétation des principes de conduite rassemblés dans le Code de Conduite. Dans ses résolutions il disposera de la collaboration des secteurs fonctionnels d'Eurofinsa spécialisés dans les différentes affaires. La résolution des irrégularités notifiées et les possibles sanctions qu'elles ont accompagnées seront résolues suivant la procédure spécifique établie à ce propos.

Si le Comité de Réponse considérait que les irrégularités qui lui ont été communiquées pourraient constituer «des irrégularités de portée potentielle, de nature pénale, financière et comptable», il pourrait accorder son transfert à l'organe d'administration d'Eurofinsa, pour que celui-ci décide la meilleure manière de les résoudre.

Toutes les notifications reçues, qui devront être préférablement nominatives, seront évaluées et traitées de manière confidentielle. Les données vis-à-vis des intervenants ne pourront faire l'objet d'une communication qu'au cas où les faits dénoncés donnaient lieu au commencement de procédures par les autorités administratives ou judiciaires et dans la mesure où elles étaient requises par ces autorités, ainsi que, conformément à la Loi Organique 15/1999, à Protection de Données, et s'il était le cas, aux personnes impliquées dans toute recherche postérieure ou procédure judiciaire entamée suite à la recherche.

Eurofinsa ne tolérera pas de représailles envers les personnes qui font usage des procédures établies pour la communication de conduites irrégulières.

Toutes les personnes de Eurofinsa qui soient chargées de gérer des matières en rapport avec le Code de Conduite mettront la plus grande attention à veiller au droit à l'honneur des personnes.

## 7. Responsabilités

Les personnes d'Eurofinsa sont responsables de connaître, comprendre et respecter les principes de conduite contenus dans le Code de Conduite. Les travailleurs qui aient des responsabilités de direction ou de gestion d'équipes ont des responsabilités supplémentaires.

De cette façon, les personnes de l'organisation doivent:

- Connaître, comprendre et respecter les engagements contenus dans le présent Code de Conduite, ainsi que les règles et procédures applicables à leur travail.
- Contribuer dans la mesure du possible, à la connaissance, la compréhension et le respect du Code.
- Demander de l'aide en cas de doute.
- Rapporter tout comportement irrégulier qui pourrait être observé.
- Offrir leur collaboration pour le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne mis en œuvre par l'Organisation pour assurer le respect du Code de Conduite et le reste des règles internes de conduite de l'organisation.

Les personnes de Eurofinsa qui ont des fonctions directives ou d'administration ont des responsabilités supplémentaires à l'égard du Code de Conduite :

- Collaborer, dans leur cadre de responsabilité, pour favoriser la connaissance, la compréhension et le respect du Code de Conduite et des règles et les procédures sur lesquelles il s'appuie.
- Contribuer à créer l'atmosphère éthique visée dans l'organisation, en faisant connaître les comportements attendus dans l'Organisation.
- Prêter leur soutien aux personnes qui, de bonne foi, signalent des comportements irréguliers dans les domaines compris dans le Code de Conduite tout en garant la confidentialité et les protégeant vis-à-vis de possibles représailles.
- Garder une conduite professionnelle qui puisse servir d'exemple et de référence à l'ensemble des travailleurs d'Eurofinsa. Leur comportement doit être un exemple à suivre.

## **8. Information et support**

Le Code de Conduite contient les règles de comportement attendu des personnes qui font partie d'Eurofinsa.

En cas de doute les employés peuvent demander de l'aide à leur supérieur hiérarchique ou au Comité de Réponse.

S'ils avaient besoin d'avis spécifique sur les sujets compris dans ce Code, les employés peuvent également avoir recours aux secteurs fonctionnels et départements de l'Organisation qui soient spécialistes dans ces matières, tels que le Cabinet Juridique ou le Département de Contrôle de Gestion.

## **9. Vigueur du Code**

Le Code de Conduite entrera en vigueur depuis son adoption par le Conseil d'administration d'Eurofinsa et s'appliquera pourvu qu'il ne soit accordé sa mise à jour, révision ou abrogation.

Le Code sera examiné et mis à jour suivant ce qui soit indiqué par le Conseil d'administration. Les révisions et les mises à jour, qui seront communiqués à tous les employés, devront respecter les engagements d'Eurofinsa en ce qui concerne l'éthique et la bonne gouvernance et suivant de nouvelles obligations qui pourraient se découler de changements dans la réglementation.



[www.eurofinsa.com](http://www.eurofinsa.com)